

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/10/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
41	29	35

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019, le 1^{er} octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Pluméliau-Bieuzy s'est réuni à la Salle polyvalente de Bieuzy, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUERO BENOIT, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/09/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des Mairies le 24/09/2019.

Présents : M. Benoit QUERO, Maire de la commune de Pluméliau-Bieuzy, M. Alain L'AIGLE, Maire délégué de la commune historique de Bieuzy, M. Denis ABRAHAM, M. Claude ANNIC, Mme Dominique BLED, M. Philippe BOIVIN, M. Gérard CARRETTE, Mme Laurette CLEQUIN, Mme Wendy DAVIES, Mme Anne DUCLOS, M. Jean-Luc EVEN, M. Christophe FAVREL, Mme Marie-Dominique GUILLEMET, M. Patrice HAYS, Mme Maryse JARNO, M. Nicolas JEGO, Mme Emilie LE FRENE, M. Alan LE GOURRIERREC, Mme Betty LE HIR, Mme Carole LE LOUER, M. Gilles LE PETITCORPS, Mme Tatiana LE PETITCORPS, M. Arnaud LECOMTE, Mme Nicole MARTEIL, M. Cédric MARTIN, Mme Carine PESSIOT, M. Génaro PONTILLO, M. Léon QUILLERE, M. Jean-Charles THEAUD.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe FONSART à Alain L'AIGLE, Mme Julie LAGOQUET à Claude ANNIC, M. Yann LE BRESTEC à Christophe FAVREL, M. Aurélien LE MEUR à Marie-Dominique GUILLEMET, M. Joël NICOL à Carine PESSIOT, M. Mathias WELSCHBILLIG à Cédric MARTIN.

Absents : Mme Evelyne LE SEYEC, M. Mickaël LE TUMELIN, Mme Monique MOREAU, M. Franck OUDAR, Mme Marina REBELLER, Mme Christine VASSEUR.

A été nommé(e) secrétaire : Mme PESSIOT CARINE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Vannes
Le : 11/10/2019
Et
Publication ou notification du :

019-10-10. ACQUISITION FONCIERE - XC 107 - PLUMELIAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par une entreprise qui envisage de s'implanter sur la commune.

Au vu de la superficie demandé (entre 1 et 3 ha), les terrains de la zone artisanale de Port Arthur ne sont pas adaptés. Afin de faciliter l'implantation de cette entreprise comprenant actuellement 90 salariés et qui souhaite porter son développement à 200 salariés, Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle XC 107, pour 3ha, et d'engager une procédure de Déclaration de projet pour permettre la modification du zonage du Plan Local d'Urbanisme et de ce fait l'implantation de cette structure.

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU le prix d'acquisition proposé à entre 10 et 12 € le m²,

CONSIDÉRANT que le service des Domaines a été saisi en date du 20/09/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE l'acquisition de 3 ha de la parcelle XC 107 pour un prix fixé à 12€ le m² au maximum.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle XC 107 d'une superficie de 3 ha.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU.

AUTORISE Monsieur le Maire céder tout ou partie de cette parcelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2019
Le Maire,
BENOIT QUERO

